

Avis de projet

Projet de stabilisation des berges

Complexe métallurgique et de minéraux critiques
Rio Tinto Fer et Titane – Opérations Québec, Sorel-
Tracy

17 mai 2024



PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PEEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PEEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Rio Tinto Fer et Titane inc.

Adresse municipale : 1625 route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (Québec) J3R 1M6

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :

Jean-Sébastien Abran, Conseiller en environnement

Numéro de téléphone : 450 587-3482

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : jean-sebastien.abran@riotinto.com

1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1146439816

1.3 Résolution du conseil municipal

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.

1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom : Activa Environnement inc.

Adresse municipale : 7236 rue Waverly, bureau 219, Montréal (Québec) H2R 0C2

Numéro de téléphone : 514 588-7661, poste 29

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : fbenameur@activaenviro.ca

Description du mandat : Soutien professionnel pour la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE).

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Stabilisation des berges – Complexe métallurgique de Rio Tinto Fer et Titane à Sorel-Tracy

2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).

Selon l'article 2 de l'annexe 1 du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) (RLRQ, c. Q-2, r. 23.1), le seuil d'assujettissement est fixé à une distance cumulative égale ou supérieure à 500 m, ou une superficie cumulative égale ou supérieure à 5 000 m² pour des travaux de dragage, de déblai, de remblai ou de redressement à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans pour une même rivière ou un même lac. Dans le cas de ce projet, les secteurs d'intervention cumulent une distance d'environ 950 m de berges du fleuve Saint-Laurent à stabiliser.

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Le projet consiste à stabiliser les berges du fleuve Saint-Laurent du complexe métallurgique de Rio Tinto Fer et Titane inc. (RTFT) à Sorel-Tracy. En effet, au fil des ans, les courants, vagues et mouvements de glace lors des périodes de crues printanières du fleuve ont érodé la berge de manière importante, ce qui pose désormais un risque, tant pour la viabilité des équipements situés à proximité que pour la sécurité des employés si aucune intervention n'est réalisée.

Plusieurs techniques de protection ont été considérées et la solution retenue est la stabilisation par enrochement. En effet, en raison des structures présentes et de la topographie du site, il s'agit de la solution minimisant au maximum les empiétements sur le milieu récepteur. La protection s'étendrait sur une longueur totale d'environ 950 m.

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation (suite)

Solution retenue, protection en enrochement : une protection par perré en enrochement sur coussin de pierre est reconnue comme une option efficace pour empêcher l'érosion, en particulier à des sites présentant une combinaison de courants, de vagues et d'impacts de la glace comme on le retrouve à cet endroit. Cette solution exigerait l'enlèvement des débris au préalable et un remodelage de la berge pour l'installation d'un perré stable. Dans les secteurs pour lesquels des travaux de remblai sont nécessaires, les travaux de remblayage sont prévus avec un matériau granulaire drainant.

Situé en bordure du fleuve, une partie du site des travaux devra être effectuée en eaux. Afin de limiter les impacts sur le fleuve, les travaux seront planifiés afin de profiter de la période d'étiage et respecter les périodes autorisées de travaux dans l'habitat du poisson. De plus, des mesures de protection de l'environnement seront mises en place afin de limiter les impacts sur la qualité de l'eau. Il est à noter qu'il est prévu de réaliser certains travaux depuis le haut du talus.

Le profil type d'enrochement envisagé est présenté à l'Annexe 2.

Il est prévu d'échelonner les travaux envisagés en 3 phases, établies selon le niveau d'endommagement de la berge.

Variantes considérées

Quatre autres alternatives ont été examinées, incluant l'option de ne rien faire, et sont décrites ci-dessous.

Alternative sans travaux : dans l'éventualité où il n'y aurait pas de travaux de protection de berge effectués, selon les observations faites au terrain, l'érosion de la berge continuera de progresser à plusieurs endroits, menaçant la stabilité et l'intégrité du terrain, des équipements et des bâtiments de RTFT. La sécurité du personnel présent sur le haut du talus serait également mise en danger. Cette alternative est donc rejetée pour ces raisons.

Alternative de végétalisation de la partie supérieure de la berge : la partie supérieure de la berge présente une pente très abrupte à plusieurs endroits et l'ajout de végétation pour réduire l'érosion passerait nécessairement par un adoucissement de la pente par excavation vers l'intérieur du terrain. Cette option entraînerait un empiétement sur les aménagements actuels de RTFT et exigerait de relocaliser plusieurs infrastructures présentes à cet endroit, en particulier des convoyeurs. La densité des infrastructures présentes sur le complexe ne permet pas d'envisager une telle relocalisation. Cette alternative est donc rejetée pour ces raisons.

Alternative du mur de béton : un mur de béton érigé sur le haut du talus serait une option efficace pour empêcher l'érosion, mais ce mur devrait être combiné à une protection de la partie inférieure de la berge pour en assurer la stabilité. Alternative plus coûteuse que celle de protection en enrochement, elle engendrerait également des impacts sur le milieu équivalent.

Alternative du mur de palplanches : un mur de palplanches érigé le long du changement de pente du talus serait une option efficace pour empêcher l'érosion, mais cette solution devrait être combinée à une protection de la partie inférieure de la berge pour en assurer la stabilité. Cette alternative est la plus coûteuse des alternatives de protection considérées et présenterait des impacts équivalents.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

2.4 Objectifs et justification du projet

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation (suite)

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

La berge du fleuve située le long du terrain de RTFT à Sorel-Tracy, le long de l'usine de production de scories de titane enrichie (usine UGS) et du convoyeur maritime, subit une érosion importante qui, si aucune intervention n'est menée, pose un risque sur la viabilité des infrastructures situées à proximité et des opérations industrielles inhérentes ainsi que pour la sécurité des employés de RTFT. Dans certains cas, le haut du talus de berge s'est érodé jusqu'aux clôtures de sécurité et certaines zones sont jugées à risque en raison de la proximité d'infrastructures. Un projet visant à stabiliser les berges a donc été initié afin de protéger les installations et infrastructures de RTFT situées à proximité et permettre de poursuivre les opérations du complexe de manière sécuritaire.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune activité connexe à ce projet n'est requise. De plus, RTFT n'envisage pas d'autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Le projet est localisé dans la Ville de Sorel-Tracy.

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

Le projet est localisé dans la MRC de Pierre-De Saurel

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Selon le schéma d'aménagement de la MRC, l'affectation territoriale est de type industrialo-portuaire.

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 5099969 Longitude : 331812

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : 5100986 Longitude : 333180

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Le site à l'étude, situé sur les lots 3 073 637 et 3 073 673, propriété de RTFT, comprend une partie de la berge du fleuve; il est localisé à la limite ouest et nord des installations industrielles de RTFT. L'extrémité nord du site est localisée à l'extrémité du quai de chargement et de déchargement de RTFT. On retrouve à l'est le fleuve, puis la rive nord du fleuve, dont la municipalité de St-Ignace-de-Loyola (voir annexe 3, cartes 1 et 2). Il faut noter que le lit du fleuve est la propriété du gouvernement du Québec selon la réglementation en vigueur.

Milieu biologique

Aucun milieu humide ou hydrique n'a été répertorié sur le complexe métallurgique. Aucune espèce floristique ou faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été observée durant les travaux de caractérisation écologique. Cependant, le projet se situe aux abords du fleuve, qui abrite plusieurs espèces de poissons. Les études récentes menées par RTFT ont démontré entre autres la présence d'esturgeon jaune, chevalier rouge, doré noir, carpe, doré jaune, chevalier blanc et fouille-roche zébré. De plus, il faut noter que le site se trouve dans l'aire de répartition du chevalier cuivré, une espèce menacée. Enfin, des herbiers ont été identifiés au nord et au sud de la zone de projet.

Milieu physique

La portion de la berge du fleuve sur le site visé par le projet est fortement anthropisée. La hauteur du talus varie entre 8 et 9 m environ. Une zone de 15 m est applicable depuis la limite du littoral afin de déterminer la rive du secteur puisque le talus présente une pente supérieure à 30 %.

À la hauteur de Sorel-Tracy, le fleuve a un débit variant entre 6 000 m³/s (étiage) à 20 000 m³/s (crue) avec une moyenne de l'ordre de 14 000 m³/s. Le fond du fleuve comprend un chenal d'une profondeur variant de 12 à 14 m et les niveaux varient selon les saisons; en période de crue printanière, les eaux peuvent monter entre 5 à 7,5 m, et lors des périodes d'étiage, elles montent entre 3,6 et 5 m.

Milieu humain

Le site est situé dans la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy. Il s'agit d'un espace délimité servant à des fins industrielles et situé près des services portuaires ainsi que d'infrastructures routières et ferroviaires. Le site est entouré de quartiers résidentiels, soit à l'est à St-Joseph-de-Sorel, à sud, à Sorel-Tracy et enfin au nord, à St-Ignace-de-Loyola, sur la rive opposée du fleuve (voir annexe 3, carte 1).

Le fleuve accueille de nombreuses activités récréotouristiques, comme les activités nautiques et l'écotourisme, en particulier dans les îles de Sorel. C'est également une voie commerciale importante puisque la voie maritime du fleuve permet le transit de bateaux depuis et vers le port de Montréal.

Aucun site patrimonial ou archéologique n'est répertorié dans le secteur.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Il est prévu de réaliser les travaux de stabilisation en plusieurs phases, réparties entre 2025 et 2028. En effet, afin de stabiliser les berges, les travaux seront planifiés selon les niveaux d'érosion et d'instabilité constatés lors des évaluations réalisées.

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Des cartes de localisation du site et du projet sont présentées à l'annexe 3.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet. Aucune activité d'information n'a été réalisée jusqu'à maintenant. Cependant, RTFT poursuit depuis de nombreuses années un programme exhaustif d'information et de consultation avec les communautés avoisinantes, incluant entre autres des comités de liaison avec les citoyens, des rencontres avec différentes parties prenantes, des communications diverses avec le public etc...

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

RTFT mènera les démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones spécifiques au projet de stabilisation des berges en suivant les modalités de son programme actuel d'information et de consultation.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

Les principaux enjeux du projet identifiés sont les suivants :

- Le maintien de la qualité de l'eau du fleuve et des habitats du poisson à proximité;
- L'empiétement dans le milieu hydrique causé par les travaux prévus le long des berges;
- Le maintien de la navigation (récréotouristique et commerciale) sur le fleuve;
- Le maintien de la qualité de vie des citoyens.

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Pendant la période de construction, les principaux impacts appréhendés sont les suivants:

- Perturbation des habitats du poisson à proximité et en aval des travaux;
- Perturbation de la qualité de l'eau du fleuve et modification de l'hydrogéodynamisme;
- Augmentation temporaire des niveaux de bruit dans les communautés avoisinantes.
- Augmentation temporaire du trafic routier sur le réseau aux alentours
- Perturbation temporaire de la navigation sur le Fleuve (récrétouristique et commercial)
- Perturbation temporaire de la qualité de l'air
- Empiètement temporaire en milieu hydrique.

RTFT développera un programme de mesures d'atténuation et un plan de gestion environnementale qui permettra de minimiser ces impacts. De plus, un programme de surveillance environnementale pendant les travaux sera mis en œuvre afin d'assurer le respect des mesures sélectionnées.

Le principal impact appréhendé du projet_lors de la phase d'exploitation le principal impact appréhendé sera le suivant :

- Empiètement permanent dans le milieu hydrique et la rive du fleuve.

Il est entendu que le développement du projet sera mené en minimisant autant que possible cet empiètement.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet entraînera des émissions de gaz à effet de serre (GES) lors de la phase de construction du projet, provenant de l'utilisation d'équipements de chantier et du transport des travailleurs et des composantes. Des mesures d'atténuation pour réduire ces émissions sont couramment utilisées pour ce type de chantiers de construction.

Aucune émission de GES n'est anticipée lors de la phase d'exploitation, une fois la stabilisation des berges finalisée.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom : Jean-Sébastien Abran

Signature :



Date

2024-05-17

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Non-applicable

Annexe II
Profil type d'enrochement envisagé

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Annexe III
Plans de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.



PLAN DE LOCALISATION

RioTinto

Stabilisation des berges, Rio Tinto Fer et Titane, Sorel-Tracy

Carte 1 Localisation du site

PROJET

-  Zone préliminaire de projet
-  Zone d'étude

TERRITOIRE

-  Voie ferrée
-  Route principale
-  Route locale
-  Limite de lot RTFT
-  Limite municipale
-  Limite de MRC

MILIEU NATUREL

-  Cours d'eau intermittent
-  Cours d'eau permanent
-  Milieu humide
-  Étendue d'eau



0 125 250 500 750 1 000 m

Projection NAD 1983 MTM 8

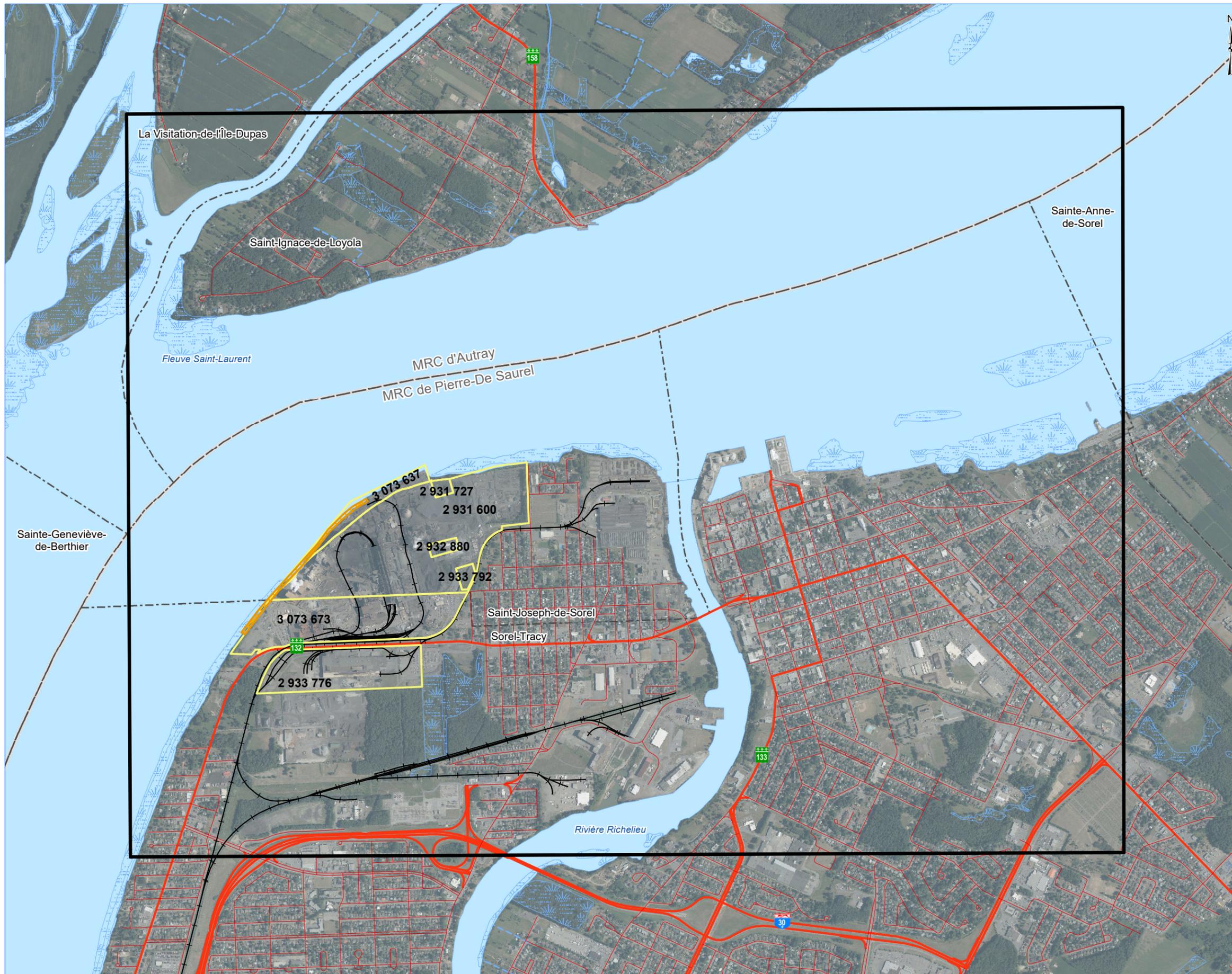
Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Activa Environnement inc.

Carte préparée par :



Tara Landriault, géomaticienne
Projet : I2310-141/19032
22 mars 2024

ACTIVA
ENVIRONNEMENT





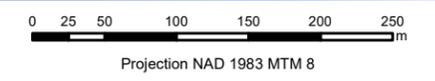
PLAN DE LOCALISATION



Stabilisation des berges, Rio Tinto Fer et Titane, Sorel-Tracy

Carte 2 Localisation du projet

- PROJET**
- Zone de projet
 - Zone d'étude
- TERRITOIRE**
- Voie ferrée
 - Route principale
 - Route locale
 - Limite de lot RTFT
 - Limite municipale
 - Limite de MRC
- MILIEU NATUREL**
- Milieu humide
 - Étendue d'eau



Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Activa Environnement inc.

Carte préparée par :

 Tara Landriault, géomaticienne
 Projet : I2310-141/19032
 22 mars 2024

